

**-REUNION du Bureau du 08 mars 2022
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 08 mars 2022 à 10h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

| | |
|-----------------------|---|
| M. NANCHI | Président du syndicat mixte BUCOPA |
| M. GUILLOT-VIGNOT | 2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA |
| Mme POMMAZ | 3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA |
| M. PELLETIER | 4ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA |
| M. MANOS | 6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA |
| Mme OBADIA | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. GIROUX | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. de BOISSIEU | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| Mme BERRODIER | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| Mme VEYSSET-RABILLOUD | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. GAITET | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. PREMILLIEU | Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA |
| Mme PARIS | Assistante |

Etaient excusés

| | |
|--------------|---|
| Mme BOLLACHE | 1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA |
| M. BOUCHON | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. BRUNET | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. DELOCHE | Membre du syndicat mixte BUCOPA |
| M. GINET | 5ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA |
| M. GUYADER | Membre du syndicat mixte BUCOPA |

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour. Il précise que le Bureau doit analyser les contributions écrites reçues dans le cadre de la concertation publique préalable à la modification du SCoT.

► ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION

Le président rappelle que la procédure de concertation publique préalable est terminée depuis le 25 février 2022. Il indique que treize contributions ont été reçues dont une hors délai, celle de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). Le projet de modification présenté sera donc une version consolidée du projet de modification prenant en compte les avis et objectifs, ce projet sera par ailleurs complété avec le bilan d'évaluation.

Une présentation du projet de modification est faite en visio par Véronique BISSON, du Cabinet E.A.U. Les remarques formulées traitent essentiellement des problèmes soulevés par la centrale nucléaire de Flamanville et font part également des oppositions contre le nucléaire. Véronique BISSON fait le point sur les remarques d'EDF qui demande plus des objectifs de résultat que des objectifs de moyen. EDF insiste également sur la mise en place d'un nouveau dispositif sur le mix énergétique.

La CNR demande d'intégrer le projet de barrage, mais pour pouvoir le faire, il aurait fallu refaire une concertation, donc il est décidé de ne pas l'intégrer. De plus, l'Etat n'a pas donné son feu vert pour la réalisation de ce barrage.

Monsieur GUILLOT-VIGNOT demande à ce que la spatialisation du développement économique (page 22 du document) soit prise en compte, suite aux remarques formulées dans la contribution de la 3CM.

Au niveau des énergies, le SCoT vérifiera que le mix est développé. Il s'agira d'une traduction concrète des objectifs du SCoT dans les PLU.

Monsieur GUILLOT-VIGNOT s'interroge sur le changement de terme utilisé dorénavant « évité » pour évoquer l'évaluation des espaces agricoles, alors qu'avant le terme utilisé était plutôt « interdit ».

Madame VEYSSET souhaite savoir si les forêts sont bien protégées. Véronique BISSON répond qu'il est bien inscrit dans le SCoT « l'enjeu d'enrichissement ». Madame VEYSSET demande si la rédaction est suffisante. Monsieur MANOS répond que le problème serait plutôt la non exploitation des forêts.

Ensuite, s'agissant de la méthanisation, Monsieur MANOS demande pourquoi on ne parle pas des déchets ménagers et industriels (agro-alimentaire). Olivier PREMILLIEU répond que cela n'est pas évoqué dans le SCoT car d'autres filières s'en occupent déjà.

Enfin, Madame POMMAZ soulève le point de la qualité environnementale (page 31 du document) « gestion des eaux pluviales ». Il est rappelé que le renforcement des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales est déjà prescrit dans le SCoT, mais peut effectivement être plus prescriptif, afin d'encourager les communes.

► **RETOUR SUR LA 1ERE CONFERENCE DES SCOT DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Le président souhaite évoquer la 1^{ère} conférence des SCoT de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'est tenue le 16 février dernier.

Il est rappelé que notre SCoT est membre de l'IntersSCoT qui regroupe les 13 SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise et de Saint-Etienne, mais également de la Fédération Nationale des SCoT. La conférence des SCoT est donc une nouvelle structure qui regroupe tous les SCoT de la région AURA et qui fait des propositions pour l'élaboration des SRADDET. Lors de cette réunion, le cadre législatif a été rappelé ainsi que les enjeux du territoire.

► **POINT INFORMATION**

- Point calendrier :
Après le conseil syndical d'avril qui validera les modifications apportées au projet de modification n°1, l'évaluation environnementale sera lancée fin avril et en septembre débutera l'enquête publique.

- Prochaine date :
 - Prochain Conseil syndical : mardi 19 avril à Chazey-sur-Ain, à 18h30.

La séance est levée à 12h00.